

COMPTES RENDUS DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 02/07/2014

L'an deux mille quatorze et le douze avril à dix huit heures trente , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, J.MALLEA, J.BALLANEDA, L.AUCHERE, N.ARNOUX, M.BAIGES, A. CALLS, A.DABASSE, D.FIGUERE, G. LAFONT, J.TUBERT, J.M.VIDAL

Absents excusés : C. CHAPRON, X.LOUGARRE (procurateur J.BALLANEDA)

Absents : néant

Secrétaire de séance : JEAN TUBERT

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

ASTREINTE PERSONNEL TECHNIQUE

En 2013, une astreinte en semaine, du lundi au vendredi soir avait été mise en place pour les agents techniques. Après une année de pratique, il est apparu plus judicieux de mettre en place l'astreinte le week-end. Mr le Maire soumet donc au vote ce changement, à savoir remplacer l'astreinte semaine par l'astreinte week-end pour une application au 1er juillet 2014.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ADHESION PAYS MEDITERRANEE

La commune ayant rejoint au 1er janvier dernier la CDC Albères Côte Vermeille il a été demandé de renouveler l'adhésion au Pays Méditerranée. En effet, Ortaffa avait rejoint le Pays avec la CDC Illibérés et doit délibérer ce jour pour y adhérer du fait de son changement de CDC.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE

Madame Françoise ROGER a été promue agent administratif de 1er classe lors de la dernière CTP du 27 février dernier. Afin de valider cette promotion au 2 juillet 2014, il est nécessaire de procéder à une création de poste et de réactualiser le tableau des effectifs.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Suite à un retour du contrôle de légalité de la Préfecture quant à la non conformité de la désignation des membres des associations nommés par le Maire, il est nécessaire de délibérer pour les nouveaux membres hors conseil municipal. Mr le Maire, propose donc Mme LLONG pour représenter les personnes âgées, Mr SALONI représentant la Croix Rouge, Mr SABIUDE représentant l'AFEH association pour handicapés et Mme MASEGOSA pour représenter l'UDAF.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

SIOCCAT

Mr le Maire propose l'adhésion au syndicat intercommunal pour la promotion des langues Occitanes et Catalanes. Ce syndicat défend la culture et les traditions catalanes auprès des jeunes publics mais aussi des adultes. Le syndicat pourrait par exemple intervenir dans le cadre des NAP pour la rentrée 2014/2015.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ZAC

La procédure de concertation pour la création de la ZAC LES ESCOUMELLES a pris fin le 30 juin dernier. Afin de pouvoir tirer le bilan de cette concertation et de valider sa création, il est demandé au conseil municipal de délibérer. Mr le Maire rappelle que deux réunions publiques ont eu lieu et que tous les documents relatifs

à cette consultation ont été mis à disposition de la population en Mairie mais aussi sur le site internet. La population a accueilli sereinement ce projet d'urbanisation. Mr le Maire propose donc de voter le bilan de la concertation pour la création de la ZAC les Escoumelles.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE

Mr Dujardin propriétaire d'une résidence secondaire sur Ortaffa, souhaite rétrocéder une concession dans le cimetière d'Ortaffa dont il a hérité. Mr le Maire informe que la commune devra s'acquitter de la somme de 134 euros équivalent à la part encaissée par la commune à l'achat de cette concession déduction faite de la part du CCAS qui n'est pas remboursable puisque non encaissée par la commune.

RYTHMES SCOLAIRES

Mr le Maire passe la parole à Mme Ballaneda en charge des affaires scolaires pour faire un point sur les questionnaires envoyés aux familles en mai dernier. En effet, il s'agissait d'estimer le nombre d'enfants qui fréquenterait les NAP à la rentrée 2014/2015. Mme Ballaneda informe que la mairie a reçu 72 questionnaires contre 140 distribués soit 50 % de réponses. Au vue des résultats, les NAP seront fréquentés à hauteur de 80% des effectifs des élèves de la rentrée 2014/2015. La CDC des Albères Côte Vermeille a également fait parvenir aux parents une fiche d'inscription et une note explicative concernant le NAP. A suivre donc.

PERSONNEL COMMUNAL

En raison des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée de septembre, il est nécessaire de prévoir une augmentation du temps de travail de deux agents à savoir Mme DESHAYS et Mme MONTOYA qui passeront à temps plein. De même la mise à disposition de salles pour l'accueil des enfants en NAP nécessite l'embauche pour un contrat de 6 mois de Mme MARTIN Laetitia qui sera mise à disposition de la communauté pour les NAP et l'entretien des salles. Mr le Maire devra saisir le CTP pour le changement de temps de travail de Mme DESHAYS et MONTOYA.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

SYDEEL

Le Sydeel propose à la commune dans le cadre de l'ouverture à la concurrence de l'achat de l'électricité d'adhérer à un groupement de commandes d'achat d'électricité qui sera géré par le Sydeel et ses membres. Compte tenu de cette opportunité de renégocier le coût des factures énergétiques, Mr le Maire soumet au vote cette adhésion.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PARC ENFANTS

Mr le Maire cède la parole à Mr VIDAL en charge de la commission travaux. Suite aux dernières réunions de la commission il est proposé de créer un parc de jeux pour enfants de 3 à 12 ans, un city stade ainsi qu'un skate parc qui sera en option en fonction du coût final des travaux. Mr Vidal propose que ces travaux s'échelonnent sur deux budgets. L'assemblée valide les propositions de la commission travaux. Le marché pour la création d'un parc d'enfants, d'un city stade et d'un skate parc sera lancé à partir du 10 juillet via une procédure adaptée. L'annonce sera faite sur l'Indépendant et compte tenu de la période estivale, la date limite de réception des offres est fixée au 02 septembre 2014 à 12h.

PLU

La commune doit demander une dérogation auprès du Scot Littoral Sud qu'elle a intégrée depuis le 1er juillet dernier. Afin de pouvoir ouvrir à l'urbanisation ses zones urbanisables, il est nécessaire d'obtenir un avis favorable du Scot et ainsi achevé la procédure d'élaboration du PLU qui se retrouve reportée pour une approbation en novembre 2014.

GARAGE SALEILLAS

Nous rediscuterons de ce sujet dès réception de l'étude de faisabilité confiée à Mr Pous architecte concernant le diagnostic sur le garage Saleillas.

TRAVAUX LAVOIRS

La commune a sollicité deux entreprises pour un devis de démolition des anciens lavoirs et création de stationnements en lieu et place : CAMAR et OG SUD. Seule la dernière entreprise a répondu. La création de 5 voire 6 places de parking est prévue en lieu et place des actuels lavoirs pour ainsi améliorer l'esthétique et la sécurité de cette place. Mr le Maire soumet au vote le choix de l'entreprise attributive du marché : OG SUD

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ELECTION COMMISSION DES IMPOTS COMMUNAUTAIRES

La commission des impôts de la CDC des Albères et de la Côte Vermeille nécessite la désignation par Ortaffa de deux commissaires, un titulaire et un suppléant. Mr le Maire propose Mme Ballaneda Titulaire et Mr Malléa Jacky Suppléant.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

SECURITE

Mr le Maire cède la parole à Mme ARNOUX qui nous fait un compte rendu des diverses informations qu'elle a pu obtenir concernant la sécurité dans notre village. Elle expose la mise en place éventuelle des voisins vigilants ou de la participation citoyenne.

Mr Pla intervient et précise que dans le cadre de l'organisation de l'inauguration du parc photovoltaïque il a rencontré à plusieurs reprises le commandant de la brigade de la gendarmerie d'Elne qui lui a fortement conseillé la mise en place de la participation citoyenne. En effet, ce dispositif présente un caractère officiel qui, aux yeux de la population, est régulièrement appréciée.

Ainsi, après avoir voté pour la mise en place de cette structure, la brigade d'Elne fera parvenir à la commune un protocole qui sera signé par le Colonel de la Gendarmerie, la Préfecture et la Mairie.

Mr Pla confirme que la commune pourra s'associer avec la commune d'Elne pour éventuellement créer une police municipale intercommunale. Il ajoute que la municipalité d'Elne est entrain d'étudier le recrutement de l'Adjudant Barrus pour lui confier la gestion de cette nouvelle structure qui, nous l'espérons, deviendra intercommunale.

Accord par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

R.PLA

J.MALLEA

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL